

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS
Pays de COURPIERE
Chez Mr DOUBTSOF Eric
Laudant
63120 COURPIERE

Autoroutes du Sud de la France
Mme la Directrice Régionale
Rhône-Alpes – Auvergne
BP325
26503 BOURG LES VALENCE CEDEX

Courpière, le 17 janvier 2012.

Objet : Gratuité de l'autoroute A89 et tarifs des péages 2012.

Madame la Directrice,

Comme vous le savez sans doute, notre organisation politique mène depuis quelques temps, une action pour demander la gratuité du tronçon Thiers –la Monnerie – Clermont. Plus de 1200 signataires ont validé notre pétition pour une autoroute A89 sans péage. Mr CHASSAIGNE André, Député de la Circonscription est intervenu auprès de votre entreprise et du Ministre des Transports pour soutenir cette légitime revendication. Un comité d'usagers vient même de se créer qui ne va pas manquer de vous contacter prochainement.

Plusieurs éléments légitiment notre demande qui sont les suivants :

- Tout d'abord, la Loi qui comme l'annonce Mr CHASSAIGNE André dans son courrier au Ministre du 25 mars 2012 : *« L'article L122-4 du code de la voirie routière dispose que « l'usage des autoroutes est en principe gratuit », et que « toutefois, il peut être institué par décret en Conseil d'Etat un péage pour l'usage d'une autoroute en vue d'assurer la couverture totale ou partielle des dépenses de toute nature liées à la construction, à l'exploitation, à l'entretien, à l'aménagement ou à l'extension de l'infrastructure ».*
- D'autre part, nous constatons que votre maison mère, VINCI Autoroutes verse de juteux dividendes à ses actionnaires sur la base de plus de 627 millions d'euros de bénéfices pour l'année 2009, soit une hausse de +4,5% par rapport à l'année 2008 tout en affichant un taux de rentabilité de 34%. Dans ces conditions, l'argument d'une couverture partielle des dépenses de fonctionnement pour l'autoroute A89 ne peut être avancé.
- De plus, ce péage ne peut servir à amortir les investissements puisque le réseau vous a été cédé à un prix bradé par l'Etat. L'automatisation ne peut être retenue lorsque nous regardons les conséquences sur l'emploi local avec la suppression d'une soixante d'emplois sur notre tronçon.

- Enfin, nous ne pouvons accepter l'argument d'une hausse des tarifs de +6,7% depuis 2007 du tronçon Thiers – Clermont avancé par Mr MARIANI, Ministre dans son courrier du 23 mai 2011 au Député au motif qu'elle permettrait de financer la construction du Barreau de Balbigny. C'est oublier la rentabilité de votre entreprise et la situation spécifique du Livradois - Forez qui doit disposer d'un axe autoroutier gratuit performant *pour son développement et son désenclavement en l'absence d'un maillage structurant de transports collectifs permettant de répondre aux besoins.*

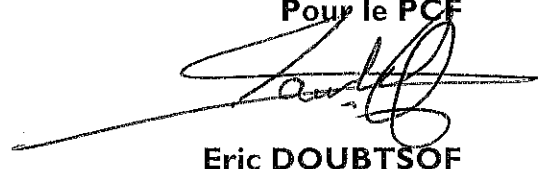
L'objet précis de notre courrier est de connaître votre position sur cette éventuelle gratuité et de vous interroger sur les futurs tarifs 2012 pour le tronçon qui nous concernent sur l'A89 à compter du 01^{er} février 2012.

Nous avons examiné votre site internet qui n'évoque pas cette question alors que la presse spécialisée annonce une hausse pour votre société de +2,42%. D'ores et déjà, nous exigeons que ce tarif ne s'applique pas pour le tronçon Thiers – la Monnerie– Clermont qui porterait le péage pour THIERS Ouest de 2,10€ à 2,15€ après la hausse enregistrée en 2011 pour Thiers – la Monnerie et au moment où les usagers supportent de plein fouet des hausses historiques des prix des carburants.

Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Pour le PCF



Eric DOUBTSOF

Copie : André Chassaigne, Député de la Circonscription-
Préfet du Puy de Dôme